



| DU RIFI SUR LE BREXIT |

On le sait, dans le Brexit, il ne suffit pas de se séparer, chose acquise depuis le 31 janvier dernier, il faut encore s'entendre sur la manière d'organiser les relations futures entre l'Union et le sortant. Les négociations à cet effet se sont ouvertes le 2 mars et doivent se conclure avant la fin de l'année, en fait, avant la fin d'octobre compte tenu des délais incompressibles des opérations de ratification.

Dans ce très court laps de temps, les questions à régler sont légion : le régime spécifique de l'Irlande du Nord, celui de la pêche, les services financiers, la circulation des personnes, les questions de sécurité intérieure et extérieure, les affaires nucléaires, le transport aérien... Beaucoup sont épineuses ; quelques-unes sont passionnelles. Dans ce contexte déjà compliqué a surgi une différence majeure de conception sur la question de l'accès au marché. Tout en souhaitant, comme Bruxelles d'ailleurs, l'accès le plus large possible, le Royaume Uni (RU) entend reprendre toute sa liberté pour fixer ses règles propres en matière de concurrence, affranchies de toutes disciplines inspirées du droit communautaire. Il en fait une question de principe : le Brexit signifie le retour à la souveraineté pleine et entière. De son côté, l'Union devine le piège, le spectre de « Singapour sur la Tamise », le risque de voir la concurrence dangereusement faussée. Elle entend au contraire encadrer tout cela très soigneusement, dans le détail.

Sur ces entrefaites, le gouvernement britannique vient de présenter au Parlement une nouvelle législation, destinée à prévenir de possibles difficultés de fonctionnement du marché domestique après le Brexit. Le 1^{er} janvier prochain en effet, toutes sortes de compétences vont être rapatriées depuis Bruxelles. Mais vu la structure décentralisée propre au RU, certaines le seront à Londres, d'autres, réparties entre Londres, Edimbourg, Cardiff et Belfast. Il s'agirait donc de prévenir l'apparition de différences de standards, notamment dans les domaines alimentaires ou environnementaux, voire en matière d'aides publiques. L'affaire, en préparation depuis plusieurs semaines, a déjà soulevé des controverses internes au RU, l'Ecosse soupçonnant Londres de vouloir abaisser lesdits standards pour les rendre compatibles avec un futur accord commercial RU-Etats-Unis, ce qui ne manque pas non plus d'alerter l'UE.

Mais c'est surtout pour l'Irlande du Nord que le projet de loi est explosif. Dans l'accord qu'il a signé fin 2019 sur les modalités du Brexit, Boris Johnson s'est engagé à éviter que le divorce avec l'UE ne se traduise par le rétablissement d'une frontière entre les deux parties de l'île et ne ranime les tensions sanglantes d'avant l'accord du Vendredi Saint de 1998. Le maintien de la libre circulation suppose l'identité des règles et notamment l'identité des standards entre les deux parties de l'Irlande. Un système compliqué a donc été défini pour concilier cette exigence avec l'appartenance de l'Ulster au RU. La nouvelle législation viendrait tout remettre en cause en ouvrant la porte à la divergence des règles. Ce serait donc à la fois 1) une violation frontale de l'accord sur les modalités du Brexit, que Londres, d'ailleurs, reconnaît cyniquement et

2) la perspective cauchemardesque d'un retour à une frontière « dure » entre les deux Irlande.

Le projet de loi n'est qu'un projet. Il peut être laissé de côté, rapporté ou modifié. Mais le seul fait de l'avoir rendu public donne à penser que le RU est prêt à quitter l'UE sans accord, quelles qu'en soient les conséquences.

Alors ? Bluff ou pas bluff ? Il y a de bonnes raisons de penser que c'en est.

Les conséquences d'un Brexit dur seraient en effet désastreuses : récession qui viendrait s'ajouter à celle de la covid 19, risque de révolte ouverte en Ulster et en Ecosse, perte de crédibilité internationale du RU... La cote de popularité de Boris Johnson a beaucoup perdu en un an, sa gestion de la pandémie de covid étant jugée incompétente. En revanche, on sait que l'homme a une haute idée de lui-même, qu'il ne veut pas être un Premier Ministre « lambda » mais prendre rang parmi les plus grands, Churchill et Thatcher. Le plus probable est qu'il veuille mettre les continentaux à l'épreuve une dernière fois. Avec une arrogance tout étonnante, il ne croit pas impossible d'arriver à les faire plier et d'obtenir des conditions de sortie dont les Britanniques pourront être fiers.

Telle est l'hypothèse la plus probable. Du moins, espérons-le.

En tout cas, Boris Johnson a réussi à susciter contre son projet de loi une impressionnante levée de boucliers à laquelle il aura bien du mal à tenir tête : c'est sans surprise, de la part de l'UE qui menace de poursuites judiciaires et d'amendes contre le RU ; sans surprise non plus de la part de Dublin, sauf que, du coup, Nancy Pelosi a été amenée à déclarer que l'accord commercial Londres-Washington, très cher à BoJo, n'a aucune chance de passer devant le Congrès si l'Accord du Vendredi Saint est remis en cause ; levée de bouclier aussi de la part de l'Ecosse (sans parler du Pays de Galles) qui s'en trouve renforcée dans sa volonté d'organiser un nouveau referendum sur l'indépendance ; et aussi, *last but not least*, de la part d'une partie appréciable du parti conservateur (notamment Theresa May et John Major) qui pourrait bien faire déraiser les débats à la Chambre des Communes.

Philippe Coste